

*Initiatives ministérielles*

nant c'est 85 p. 100, ça peut descendre à 60, ça peut descendre à 50, on ne sait pas trop.

Ce qui est inquiétant dans tout cela, c'est que le gouvernement, dans le projet de loi qui est devant nous, se donne une possibilité de décider du plafond, par règlement. On sait que le gouvernement, par règlement, est condamnable, je pense que c'est la Chambre des communes qui doit prendre des mesures pour voir à ce que des lois soient adoptées, des lois bonnes pour le pays. Je pense qu'en donnant, dans la loi, possibilité au gouvernement de décider de choses aussi importantes par règlement, on ouvre une porte qui peut être dommageable pour les entrepreneurs du pays.

• (1545)

Maintenant, une autre disposition du projet de loi nous cause aussi certaines inquiétudes. Dans le fond, l'amendement au projet de loi est pour faire en sorte que les sommes qui étaient payées par le ministre des Finances, en cas de faillite, soient absorbées d'une autre façon, c'est-à-dire que les 100 millions qui sont prévus cette année, le ministre des Finances ne veut pas les revoir l'an prochain. Donc, une autre façon pour le gouvernement de voir à ce que les pertes soient diminuées et même annulées, c'est que le programme s'autofinance.

Mon collègue, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, l'a bien dit: Comment allons-nous faire pour recouvrer les coûts? Des mesures administratives seront prises. Il y aura des droits annuels d'administration qui seront demandés. Il y aura aussi des droits qui seront demandés sur le traitement des réclamations.

On dit, dans le projet de loi, que ces mesures, ces droits administratifs ne devraient pas être payés par les entrepreneurs directement. On dit bien qu'ils pourraient être payés par les entrepreneurs de façon détournée, c'est-à-dire que les taux d'intérêt qui sont demandés sur les prêts consentis pourraient être augmentés pour couvrir les droits administratifs que les banques auraient à défrayer.

C'est faire un peu par la bande ou un peu hypocritement ce qu'on ne peut pas faire directement.

Je veux bien croire que les finances du gouvernement sont importantes, mais il reste quand même que l'efficacité du programme va être diminuée par cette mesure. Elle va être diminuée, parce que les banques ne feront pas de cadeau aux entrepreneurs. Les banques, par définition, veulent être rentables et demandent les taux d'intérêt les plus élevés possible, compte tenu des lois du marché.

Il reste que les entrepreneurs vont avoir des coûts plus élevés à défrayer pour rencontrer les exigences du programme. C'est une mesure qui inquiète beaucoup les gens du Bloc québécois.

Il y a des choses dans le projet de loi qu'on aurait sûrement aimé voir et qu'on ne voit pas. Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie a bien dit que les mesures qui sont proposées dans le projet de loi ont été discutées au Comité permanent de l'industrie et on les retrouve dans le rapport qui a été déposé en octobre 1994, qui s'intitulait: *Pour financer le succès de la PME: Rapport du Comité permanent de l'industrie.*

Même si le Bloc avait participé beaucoup à l'élaboration de ce rapport et avait fait siennes une grande partie des recommandations, il avait fait un certain nombre de remarques, sous forme de recommandations, d'amendements ou de notes visant à améliorer, à notre sens, les propositions pour que la Loi sur les prêts aux petites entreprises soit plus efficace. L'une de ces propositions est la suivante, et je cite: «La Loi sur les prêts aux petites entreprises devrait offrir des garanties de prêt au financement de fonds de roulement des PME. Pour implanter cette mesure, le gouvernement devrait procéder à une analyse avantage-coût d'un tel programme et suivre une approche fiscale responsable.»

On sait que la garantie de prêt qui est donnée vise à aider les entreprises à défrayer les dépenses qui sont relatives à des aspects bien précis comme les bâtisses, le matériel, mais que le fonds de roulement de l'entreprise est exclu. Le problème est que dans des situations de récession, dans des situations de crise, et compte tenu aussi de certaines modifications à la Loi sur les faillites, il y a beaucoup de petites entreprises qui ont besoin, pendant une certaine période de temps, de financer leur fonds de roulement et elles ne peuvent pas se prévaloir des dispositions de la présente loi pour obtenir du financement ou une garantie de financement.

• (1550)

Pour mieux aider nos petites entreprises, le Bloc québécois croit qu'il aurait été important d'avoir un amendement stipulant que le fonds de roulement des entreprises pourrait faire partie de la liste des choses financées par un prêt garanti par le gouvernement sous l'égide de la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Il y a quand même un certain nombre de choses qu'on trouve inquiétantes dans le projet de loi. J'ai mentionné le plafond qui diminue, ce qui fait que moins d'entreprises vont avoir accès, ou que les entreprises qui vont avoir accès auront peut-être plus d'exigences à rencontrer. Deuxièmement, il y a la question des frais administratifs qui, par la bande, seront défrayés par les entreprises, nous le croyons, par une hausse des intérêts qu'elles auront à payer. Et troisièmement, il y a des aspects qui ne sont pas couverts par la loi, comme celui du financement des fonds de roulement.

Alors, c'est pour cela que le Bloc québécois, en comité parlementaire, discutera du projet de loi et fera des amendements qui iront probablement dans le sens des remarques que je viens de faire.

Maintenant, j'aurais quand même quelques remarques à faire en terminant. Je vexerai peut-être certains députés du gouvernement qui penseront que je ne suis pas dans le sujet ainsi que d'autres qui diront: «On nous revient encore avec la question des chevauchements. C'est encore la chanson souverainiste ou séparatiste que les députés du Bloc entonnent.» Mais je vous ferai remarquer, comme je l'ai fait en introduction, qu'au Québec, il y a quand même plusieurs programmes qui ont à peu près les mêmes objectifs. Je pense au plan Paillé, du nom du ministre de l'Industrie actuellement, qui vise aussi à donner des garanties d'emprunt. Je pense à ce que fait la Société de développement industriel du Québec. En tout cas, j'ai remarqué, de par mon expérience de député, que beaucoup de citoyens qui veulent